



PREPARATION AU DIPLOME D'INGENIEUR DE L'ENTPE Admission sur titre en 2ème année

Outre la voie majoritaire d'entrée en 1ère année à l'ENTPE sur concours, il existe également une procédure **d'admission sur titre en 2ème année qui quant à elle ne permet pas d'accéder au statut d'élève fonctionnaire.**

CONDITIONS D'ACCES

- L'admission sur titre est ouverte aux étudiants français et de nationalité étrangère titulaires d'une 1^{ère} année de Master, délivrée par une Université : en mathématiques, mécanique, mathématiques appliquées, physique, génie civil, sciences de la vie et de la terre ; les dossiers des candidats titulaires d'une 1^{ère} année de Master dans une autre discipline pourront le cas échéant être également examinés.
- La pratique récente de l'anglais est demandée pour faciliter l'obtention d'une certification en anglais avant la délivrance du diplôme d'ingénieur (TOEIC).

La mention Bien est exigée au Master.

FORMALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit contenir les pièces suivantes :

1. Fiche d'inscription,
2. 1 photographie avec le nom prénom au verso,
3. Lettre de motivation exposant les objectifs attendus de la formation,
4. Curriculum vitae faisant notamment ressortir les formations suivies et les stages effectués,
5. Photocopies des diplômes (ou attestations)
6. Photocopie des éventuelles certifications en langues (TOEFL, TOEIC, Cambridge, ou autres),
7. Résultats scolaires (terminale) et universitaires détaillés (notes) portant l'adresse complète du candidat,
8. Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 23 mars 2018

date limite de réception du dossier complet (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

**Danielle JACQUES – ENTPE – Rue Maurice Audin
69518 VAULX EN VELIN CEDEX**



Entretien

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués le **4 mai 2018** pour un entretien avec la Commission de Sélection qui portera à la fois sur les acquis académiques, les motivations et le projet professionnel du candidat.

Admission :

En juin, les candidats seront informés individuellement de la décision de la commission et les résultats seront affichés à l'ENTPE.

Rentrée scolaire : lundi 3 septembre 2018

Cursus : Deux années d'études sanctionnées par le diplôme d'ingénieur (grade master)

CONDITIONS MATERIELLES

a) Frais annuels de scolarité :

Pour les étudiants français ou ressortissants de l'Union Européenne ou de nationalité étrangère qui ont été scolarisés en France sur les 2 années précédant l'entrée à l'ENTPE, à titre d'information :

- Le montant des droits de scolarité annuel a été fixé pour l'année **2017/2018** à **610€**. Cette somme est remboursée à l'élève boursier.
- Les étudiants doivent supporter divers frais liés à la formation (certification en langue, badges d'accès...) ceux-ci représentaient environ 160 € en 2017

Pour les autres étudiants de nationalité étrangère, à titre d'information :

- Le montant des droits de scolarité annuel a été fixé pour l'année **2017/2018** à **2400€** pour la 2^{ème} année et **3800€** pour la 3^{ème} année.
- Ces droits de scolarité incluent : la certification en langue, le badge d'accès, les chaussures de sécurité.

b) Bourses

L'ENTPE délivre chaque année des bourses sur critères sociaux en s'inspirant des critères et des taux en vigueur dans l'enseignement supérieur.

c) Assurance obligatoire

Pour les étudiants qui en relèvent, l'affiliation à la sécurité sociale étudiant coûte **217€** (montant **2017/2018**).

d) Logement et restauration

L'ENTPE fonctionne sur le régime de l'externat, mais des résidences universitaires, situées à proximité de l'Ecole, sont proposées, selon disponibilité, aux élèves.

Par ailleurs, un restaurant administratif «CROUS», fonctionne du lundi au vendredi au sein de l'établissement.

La Directrice de la Formation Initiale

Catherine PRUDHOMME DEBLANC